



Non versement de pension compensatoire;

Par **MENU GIL**, le **08/01/2008** à **13:16**

Divorcé depuis 2003 Je verse à mon ex-épouse une pension compensatoire de 450 € (le versement prendra fin en juillet 2009). Je suis à la retraite depuis 2006 et ce versement me met dans une situation financière difficile, j'ai donc décidé de diminué de 100 € le versement mensuel.rnrnQuels sont mes droits, et que puis-je faire pour faire diminuer (voire même la supprimer) officiellement cette pension.rnrnA savoir que nous n'avons pas eu d'enfants.rnrnMerci de votre réponse rapide.rnrnCordialement.

Par **patrick02**, le **10/01/2008** à **06:48**

Bonjour,rn Attention, si la prestation compensatoire a été ordonnée par le biais d'un Jugement ou d'une ordonnance, vous ne pouvez pas vous y soustraire sans une nouvelle décision judiciaire. Vous ne pouvez pas non plus en réduire le montant.rn Déposez une nouvelle requête au JAF aux fins de révisions de la prestation compensatoire.rn Salutations,rn Patrick